

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

- L'auteur<sup>1</sup> –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Dis : "Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur a interdit : Ne lui associez rien ..." jusqu'à la fin des versets.

Sourate Al-An'âm v.151-153.

- L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :
  - "Ta'âlâw (Venez) : haloummou wa aqbilou (Venez-ici et venez)
  - Atlou (Je vais réciter) : aq̣souṣ 'alayḳoum wa oukhbiṛouḳoum (Je vais vous relater et vous informer)

<sup>1</sup> N.d.t: Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde. Pour une biographie succincte voir: <http://www.spfbirmingham.com/index.php/audio-ecouter-les-cours/aqidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/245-le-resume-de-l-explication-du-livre-de-l-unicite.html>

- Harrama (A interdit) : al-harâm al-mamnou' minh : le harâm ce qui en est interdit et c'est ce en raison duquel celui qui le commet est châtié et celui qui le délaisse est récompensé
- Al-âyat : C'est-à-dire jusqu'à la fin des trois versets de sourate Al-An'âm. De Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Dis : "Venez, je vais réciter" jusqu'à Sa parole à la fin du troisième verset (dont la traduction du sens est) : "Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété".
  - Le sens général du verset :

Allah ordonne à Son Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ de dire à ces associateurs, qui ont adoré autre qu'Allah et qui ont interdit ce qu'Allah leur a donné comme subsistance et qui ont tué leurs enfants par acte d'adoration et qui ont fait cela en se basant sur leurs propres opinions et parce que Satan les a tentés: "Venez que je vous relate ce que votre Seigneur et votre Maître vous a interdit d'une vraie interdiction et pas par invention ni conjecture mais au contraire par révélation d'Allah et par Ordre de Lui et ce dans les dix choses qu'Il vous a enjoins qui sont :

1. Premièrement :

Il vous a enjoint de ne rien Lui associer et ceci est une interdiction d'associer générale et cela englobe donc tout ce qui Lui est associé parmi ceux qui sont adorés en dehors d'Allah et tout ce dans lequel il Lui est associé comme genres d'adoration

2. Deuxièmement :

Et Il vous a enjoint d'être bienfaisants envers les parents en ayant de l'égard envers eux et en les protégeant et en leur obéissant dans ce qui n'est pas une désobéissance à Allah et en délaissant le fait de s'enorgueillir envers eux

3. Troisièmement :

Et Il vous a enjoint de ne pas tuer vos enfants pour cause de pauvreté, c'est-à-dire : n'enterrez pas vives vos filles nouvellement nées et ne tuez pas vos enfants par peur de pauvreté car Je subviens à vos besoins et aux leurs et vous n'êtes pas ceux qui leur donnez la subsistance mais de plus vous ne vous donnez pas la subsistance à vous-mêmes

4. Quatrièmement :

Et Il vous a enjoint de ne pas vous approcher des turpitudes ouvertement ou en cachette, c'est-à-dire les péchés apparents et cachés

5. Cinquièmement :

Et Il vous a enjoint de ne pas tuer la vie qu'Allah interdit de tuer et c'est la vie du croyant ou de celui qui est mou'âhad<sup>2</sup> sauf si c'est en toute justice qui permet de prendre sa vie en

---

<sup>2</sup> N.d.t : Cheikh Ṣâliḥ Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- le définit de la manière suivante : Le mou'âhad c'est le mécréant avec lequel nous avons un pacte qu'il soit dans nos pays ou dans le sien, qu'il y ait donc un pacte entre nous et eux de mettre fin à la guerre et donc qu'il y ait entre eux et nous une trêve.  
Voir: <http://www.alfawzan.af.org.sa/node/8446>

application de la loi du talion ou en raison de la fornication après "ihsân"<sup>3</sup> ou une apostasie après l'Islam<sup>4</sup>

6. Sixièmement :

Et Il vous a enjoint de ne vous approcher des biens de l'orphelin –et c'est l'enfant dont le père est mort– que de la belle manière en dépensant d'une manière qui préserve ces biens et les développe pour lui jusqu'à ce que vous les lui donniez lorsqu'il aura atteint "achouddah" (sa majorité), c'est-à-dire le bon sens et la dissipation de la sottise à la puberté

7. Septièmement :

(La traduction du sens de la parole d'Allah) : "Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité" : c'est-à-dire appliquez la justice dans le fait de prendre et de donner en fonction de votre capacité

8. Huitièmement :

(La traduction du sens de la parole d'Allah) : "Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent" : Allah a ordonné d'être équitables dans la parole que cela soit au sujet d'un proche ou de quelqu'un d'éloigné après avoir ordonné d'être équitables dans les actions

9. Neuvièmement :

---

<sup>3</sup> N.d.t : De manière réductrice : Etant marié ou après avoir été marié. Pour une définition complète du mouhsan voir : [http://www.ibnothaimeen.com/all/books/article\\_18257.shtml](http://www.ibnothaimeen.com/all/books/article_18257.shtml)

<sup>4</sup> N.d.t : Ces peines légales ne peuvent être appliquées que dans un pays musulman par les autorités et instances judiciaires du pays à qui le chef d'état en a donné la responsabilité et ne peuvent pas être appliquées par une personne ou un groupe quelconque dans un pays musulman ou autre.

"Votre engagement": c'est-à-dire l'engagement qu'Il vous a enjoint

"Et remplissez (votre engagement)" : C'est-à-dire soumettez-vous en Lui obéissant au sujet de ce qu'Il vous a ordonné et au sujet de ce qu'Il vous a interdit et mettez en pratique Son Livre (Le Coran) et la Sunnah de Son Prophète ﷺ

10. Dixièmement :

(La traduction du sens de la parole d'Allah) : "Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie" : c'est-à-dire que Je vous ai enjoint dans ces deux versets et qui est de délaisser les interdits dont le plus grave est l'association et de mettre en application les obligations dont la plus importante est l'unicité et c'est le Chemin Droit

"Suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers" : les innovations (religieuses) et les ambiguïtés

"Les sentiers qui vous écartent de Sa voie" : qui vous dispersent et vous écartent de Sa religion

- Le rapport entre les versets et le chapitre est qu'Allah Le Très-Haut y a cité un nombre d'interdits qu'Il a commencés par l'interdiction d'associer et l'interdiction d'associer nécessite l'ordre d'unicité par exigence et donc cela indique que l'unicité est la plus importante des obligations et que l'association est la plus grave des interdictions

- Ce que l'on tire comme bénéfiques de ces versets :
- 1) L'association est la plus grave des interdictions et l'unicité est la plus importante des obligations
  - 2) La grande importance du droit des parents
  - 3) L'interdiction de tuer une vie sauf en toute justice surtout si celui qui est tué fait partie des proches
  - 4) L'interdiction de "manger" la fortune de l'orphelin et il est légiféré de travailler à son amélioration
  - 5) L'obligation d'être équitables dans les paroles et les actions envers les proches et ceux qui sont éloignés
  - 6) L'obligation de remplir les engagements
  - 7) L'obligation de suivre la religion de l'Islam et de délaisser toute autre
  - 8) Interdire et autoriser sont un droit d'Allah (Seul)

- L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Ibn Mas'oud –qu'Allah l'agrée– a dit :

"Quiconque voudrait voir le testament de Mohammad

صلى الله عليه و سلم sur lequel il y aurait son sceau, qu'il lise la parole

d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : "Dis :

"Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur a interdit" jusqu'à la

parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : "Et

voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc" jusqu'à

la fin des versets (de sourate Al-An'âm v.151-153)".

- L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :
  - "Ibn Mas'oud : C'est 'Abdoullâh bin Mas'oud bni Ghâfili bni Habîbin Al-Hadhaliy, un noble Compagnon parmi ceux qui ont précédé en premiers et parmi les grands savants des Compagnons, il fut assidu avec le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ et il décéda en l'an 32 de l'Hégire
  - Wasiyyah : C'est l'ordre insisté et affirmé
  - Khâtamouh (avec une fathah sur le tâ ou une kasrah (son sceau) : un anneau qui a une tête (tête de bague) qui est d'autre chose que l'anneau et khatamtou 'alâl-kitâb : c'est-à-dire j'ai imprimé

➤ Le sens général du athar (la parole du Compagnon) :

Ibn Mas'oud –qu'Allah l'agrée– dit que le Messager d'Allah

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ s'il avait laissé un testament il n'aurait enjoint que ce qu'Allah Le Très-Haut a enjoint car Allah Le Très-Haut a enjoint ce qu'il y a dans ces versets car Allah Le Très-Haut a scellé chaque verset par Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Voilà ce qu'Il vous enjoint".

Et Ibn Mas'oud n'a dit cela que lorsqu'Ibn 'Abbâs –qu'Allah les agrée tous les deux– a dit : "Le malheur, tout le malheur est ce qui s'est mis entre nous et le fait que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ سَلَّمَ nous écrive son testament !".



Ibn Mas'oud –qu'Allah l'agrée– leur rappela alors qu'ils avaient dans le Coran ce qui leur suffisait car si le Prophète ﷺ avait laissé un testament, il n'aurait enjoint que ce qu'il y a dans le Livre d'Allah.

➤ Le rapport entre cet athar et le chapitre :

La mise en évidence que ce qui a été dit dans les versets, comme c'est ce qu'Allah a enjoint c'est aussi ce que Son Messager ﷺ a enjoint car le Messager d'Allah ﷺ enjoint ce qu'Allah enjoint.

➤ Ce que l'on tire comme bénéfiques de la parole d'Ibn Mas'oud :

- 1) L'importance de ces dix recommandations
- 2) Le Messager d'Allah ﷺ enjoint ce qu'Allah enjoint et donc toute recommandation d'Allah est une recommandation de Son Messager ﷺ
- 3) La profondeur de la science des Compagnons et la précision de leur compréhension du Livre d'Allah
  - L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Et d'après Mou'adh ibn Jabal –qu'Allah l'agrée– qui dit :

"J'étais monté en croupe derrière le Prophète ﷺ sur un âne et il me dit :

"Ô Mou'adh ! Sais-tu quel est le droit d'Allah envers les serviteurs et quel est le droit des serviteurs envers Allah ?".

Je dis : "Allah et Son Messager sont plus savants".

Il dit : "Le droit d'Allah envers les serviteurs est qu'ils Lui vouent une adoration exclusive et qu'ils ne Lui associent rien et le droit des serviteurs envers Allah est qu'Il ne châtie pas celui qui ne Lui associe rien".

Je dis : "Ô Messager d'Allah ! Puis-je annoncer la bonne nouvelle aux gens ?!".

Il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit : "Ne leur annonce pas la bonne nouvelle de peur qu'ils ne comptent que là-dessus".

Rapporté par les deux cheikhs<sup>5</sup> dans les deux Authentiques<sup>6</sup>.

- L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

"Mou'âdh : Il est Mou'âdh bin Jabal bin 'Amr bni Aws bni Ka'b bni 'Amr Al-Khazrajy Al-Ansâriy, noble et célèbre Compagnon parmi les individus spécifiques des Compagnons et il était un océan de science religieuse et de science des jugements et de science du Coran. Il participa à l'expédition de Badr et les autres après celle de Badr et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ le mit à sa place en charge des gens à la Mecque le jour de la victoire éclatante afin de leur enseigner la religion puis il l'envoya au Yémen en tant que juge et enseignant. Il mourut au Châm en l'an 18 alors qu'il était âgé de 38 ans.

<sup>5</sup> N.d.t : Al-Boukhârî et Mouslim.

<sup>6</sup> N.d.t : L'Authentique d'Al-Boukhârî et l'Authentique de Mouslim.

- Radîfa (en croupe) : ar-radîf : c'est celui que tu portes en croupe derrière toi sur le dos d'une bête
  - A tadrî ? (sais-tu) : hal ta'rif ? Connais-tu ?
  - Haqqoullâh (le droit d'Allah) : Ce dont Il est en droit et qu'Il rend obligatoire aux serviteurs
  - Haqqoul-'ibâdi 'alâ Allah (le droit des serviteurs envers Allah) : Ce qu'Il s'est rendu obligatoire à Lui-Même par Bonté et Bienfaisance de Sa part
  - Oubachchirou an-nâs (j'annonce la bonne nouvelle aux gens) : Je les en informe afin qu'ils en soient heureux
  - Yattakilou (qu'ils comptent sur) : Qu'ils ne comptent que là-dessus et donc délaissent la compétition dans les actions vertueuses
- Le sens général du hadîth :

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a voulu clarifier l'obligation de l'unicité qui incombe aux serviteurs ainsi que son mérite et donc il a formulé cela par une question afin que cela ait plus d'effet sur l'esprit et que cela soit plus parlant à la compréhension de celui qui apprend. Et donc lorsqu'il eut clarifié à Mou'âdh le mérite de l'unicité, Mou'âdh lui demanda la permission d'en informer les gens afin qu'ils en soient heureux et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ l'en empêcha de peur que les gens ne comptent que sur cela et fassent peu d'actions vertueuses.

➤ Le rapport entre ce hadîth et le chapitre :

C'est qu'il y a dans ce hadîth l'explication de l'unicité qui est l'adoration d'Allah Seul sans rien Lui associer.

➤ Ce que l'on tire comme bénéfiques de ce hadîth :

1. La modestie du Prophète صلى الله عليه و سلم car il est monté sur un âne et il avait quelqu'un en croupe derrière lui contrairement à la manière de faire des orgueilleux
2. L'autorisation de monter quelqu'un en croupe si la bête en a la capacité
3. L'enseignement par la méthodologie de questions-réponses
4. Il convient à celui qui est questionné sur un sujet dont il n'en a pas la science de dire : Alla est Le plus savant
5. La connaissance du droit d'Allah envers les serviteurs et c'est qu'ils l'adorent Lui Seul sans Lui donner d'associé
6. Celui qui ne s'écarte pas de l'association ne se sera pas vraiment acquitté de l'adoration d'Allah et ce même s'il L'a adoré en apparence
7. La préséance de l'unicité et la préséance de celui qui s'y attache
8. L'explication de l'unicité et c'est l'adoration d'Allah Seul et le délaissement de l'association
9. Il est recommandé d'informer le musulman de ce qui le rend heureux
10. La permission de cacher la science pour un bien
11. Le bon comportement de celui qui apprend envers son enseignant

- L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Chapitre de la vertu (du mérite) de l'unicité et ce qu'elle expie comme péchés :

Et de la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque inéquité (association), ceux-là ont la sécurité; et ce sont eux les bien-guidés".

Sourate Al-An'âm v.82.

- L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

➤ "Le rapport entre ce chapitre et le livre de l'unicité :

Comme (l'auteur) a clarifié dans le premier chapitre l'obligation de l'unicité et son sens, il clarifie dans ce chapitre-ci la vertu de l'unicité et ses effets louables et ses beaux résultats dont l'expiation des péchés et ce afin d'y inciter et d'y encourager.

- Bâb (Chapitre) : c'est dans le sens linguistique l'entrée et dans le jargon (religieux) c'est le nom d'un bloc de science sous lequel il y a en général des fousoul (sections) et des masâil (points)
- Youkaffirou (expie) : at-takfir dans le sens linguistique est as-sitr wa at-taghtiyah : la couverture et l'enveloppement, le fait de recouvrir et dans le jargon (religieux) c'est l'effacement du péché à de manière à ce qu'il soit comme s'il n'existe pas

- Minadh-dhounoub (comme péchés) : min ici est bayâniyyah (explicatif) et n'est pas le tab'îd (la division, la partition) et adh-dhounoub c'est le pluriel de dhanb et c'est ce dont le résultat est mauvais (laid)
  - Âmanou (ont cru) : ils ont cru de leurs cœurs et ont prononcé de leurs langues et ont mis en pratique de leurs membres et le sommet de cela est l'unicité
  - Yalbisou îmânahum (troublé la pureté de leur foi) : troublé la pureté de leur unicité
  - Bidhoulm (par quelque iniquité) : par une association et adh-dhoulm : placer une chose au mauvais endroit et l'association a été nommée dhoulm car c'est placer l'adoration au mauvais endroit et la vouer à autre que Celui Seul qui en a le droit
  - Al-Amn (la sécurité) : l'apaisement de l'âme et la dissipation de la peur
  - Mouhtadoun (bien-guidés) : C'est-à-dire leur avancement et leur affermissement sur le Chemin Droit leur ont été facilités
- Le sens général du verset :

Allah Le Très-Haut informe que ceux qui ont voué une adoration sincère à Allah Seul et n'ont pas troublé la pureté de leur unicité par de l'association sont ceux qui sont en sécurité de toute peur et de toute chose détestable Le Jour du Jugement Dernier, ceux qui sont bien-guidés à l'avancement sur le Chemin Droit dans ce Bas-Monde.

➤ Le rapport entre le verset et le chapitre :

Il indique la vertu de l'unicité et qu'elle expie les péchés

➤ Ce que l'on tire comme bénéfices de ce verset :

1. La vertu (mérite) de l'unicité et ses fruits dans le Bas-Monde et dans l'Au-Delà
2. L'association est une injustice qui annule la Foi en Allah si elle est majeure ou la diminue si elle est mineure
3. L'association n'est pas pardonnée
4. L'association cause la peur dans le Bas-Monde et dans l'Au-Delà

Source:

Al-Moulakhas fî charhi kitâb at-tawhîd du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân -qu'Allah le préserve- p.15 à 24 aux éditions Dâr Al-'Âsimah.

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî le 28-02-2015.

[www.spfbirmingham.com](http://www.spfbirmingham.com)

Twitter @mehdimaghribi